Fiche Pratique



Qu'est-ce que la Consommation Annuelle de Référence (CAR) en gaz

Quelle est la différence entre la CAR et la consommation réelle ?

La **Consommation Annuelle de Référence (CAR)** représente une estimation, en kilowattheures (kWh), de la consommation annuelle de gaz naturel pour un **Point de Comptage et d'Estimation (PCE)**, calculée dans des conditions climatiques moyennes.

Mise à jour chaque année au 1 er avril, la CAR repose sur les consommations réelles observées l'année précédente. Il s'agit d'une donnée théorique : elle peut donc différer de la consommation réelle constatée sur une année.

À quoi sert la Consommation Annuelle de Référence ?

La CAR aide le fournisseur de gaz à estimer la consommation annuelle d'un logement. Elle permet de **définir l'échéancier de facturation** et **d'ajuster l'offre tarifaire** en fonction du profil de consommation.

Il existe deux profils de consommation selon la CAR :

- ✓ **Cuisson / eau chaude** : moins de 4 000 kWh/an
- ✓ **Chauffage** : plus de 4 000 kWh/an (chauffage, eau chaude, cuisson)

Bon à savoir : auparavant, les options tarifaires étaient réparties ainsi :

- ✓ Cuisson : moins de 1 000 kWh/an
- ✓ Eau chaude : entre 1 000 et 6 000 kWh/an

- Chauffage : plus de 6 000 kWh/an

En cas de déménagement, connaître la CAR du nouveau logement permet d' **anticiper ses futures factures**.

Qui calcule la CAR ?

Le **gestionnaire du réseau de distribution**, en général GRDF (dans 95 % des cas), est responsable du calcul de la CAR. Cette information est ensuite transmise aux fournisseurs d'énergie, qui l'utilisent pour établir les factures.

Où trouver la Consommation Annuelle de Référence ?

La CAR est précisée directement sur les factures de gaz, dans la section dédiée aux informations de l'abonnement.

Existe-t-il une CAR pour l'électricité ?

Non, la Consommation Annuelle de Référence ne concerne que le gaz naturel. Pour l'électricité, on parle de **consommation annuelle d'électricité**. Elle repose sur les relevés du compteur électrique et remplit un rôle similaire pour les estimations et la facturation.

Pour aller plus loin

- Je déménage / j'emménage : les démarches pour l'électricité et le gaz naturel
- Relevé de compteur et calcul de la consommation

Mots clés : CAR, consommation, gaz

énergie-info
Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le 0 800 112 212 Service & appel gratuits